



Gironde - France

Envoyé en préfecture le 01/03/2018

Reçu en préfecture le 01/03/2018

Affiché le

SLO

ID : 033-213303662-20180227-D_2018_18-DE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018

Commission des finances du 8 février 2018

INTRODUCTION	P4
TITRE 1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT	P6
1-1 / LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	P6
1-1-1 / Evolution des charges à caractère général et autres charges de gestion courante	P7
1-1-2 / Données relatives aux ressources humaines	P8
1-2 / LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	P12
1-2-1/ Evolution des principales recettes de fonctionnement	P13
1-2-2 / Point sur la fiscalité directe locale	P14
1-3/ AUTOFINANCEMENT / EPARGNE ISSUE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	P16
TITRE 2 - ETAT D'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE	P18
2-1 / L'ANNUITE ET L'ENCOURS DE LA DETTE	P18
2-2 / EVOLUTION DES RATIOS DE DETTE	P19
TITRE 3 - SECTION D'INVESTISSEMENT	P20
3-1 / LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	P20
3-2 / LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	P21
3-3 / EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT - FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	P22
3-4 / LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2018-2020	P23
CONCLUSION	P24

Annexe 1 : Evolution des dépenses de fonctionnement et des ratios de structure 2013-2017

Annexe 2 : Evolution des recettes de fonctionnement et des ratios de structure 2013-2017

Annexe 3 : Détail des comptes de dépenses d'investissement 2013-2017

Annexe 4 : Détail des comptes de recettes d'investissement 2013-2017

Annexe 5 : Plan Pluriannuel d'Investissement

Extrait de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) indique que **le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

En complément de la loi NOTRe, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPFP) prévoit de nouvelles règles en la matière :

« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

INTRODUCTION

La stratégie financière de la nouvelle présidence ne dévie pas de l'objectif de réduction du déficit global des administrations publiques et de réduction de la dette publique, dans le cadre des engagements de Maastricht : un déficit public inférieur à 3% du PIB et une dette publique inférieure à 60 % du PIB.

En 2017, le déficit des administrations publiques est passé sous la barre des 3 % et le taux de croissance du PIB a atteint +1,9%, son plus haut niveau depuis 6 ans.

Pour l'application de la politique de l'Etat sur ces prochaines années, la Loi de Finances pour 2018 a été adoptée le 21 décembre 2017 et la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2020 a été adoptée le 22 janvier 2018.

Loi de Finances 2018 :

Dégrèvement de la taxe d'habitation :

L'Etat va prendre en charge progressivement (30% en 2018, 65% en 2019 puis 100% en 2020) la taxe d'habitation sur la résidence principale, en fonction du revenu fiscal de référence : seuil de 28 000 € pour la première part de quotient familial, majorée de 8500 € pour chacune des deux premières demi-parts puis 6000 € pour chaque demi-part supplémentaire. Un dispositif de lissage est mis en place pour « adoucir » cet effet de seuil de revenu.

Pour la commune de Saint-André-de-Cubzac, la taxe d'habitation représente 15% des recettes réelles de fonctionnement en 2017 (20 % au niveau national). Environ **85% des foyers seront exonérés**.

Comme il s'agit d'un dégrèvement et non d'une exonération, les collectivités perçoivent les éventuelles augmentations de taux et les bases nettes d'imposition ne sont pas amputées.

La réforme aura un coût de 3 milliards en 2018, 6,6 milliards en 2019 et 10,1 milliards en 2020.

Après 2020, la taxe d'habitation va certainement disparaître. La mise à l'étude d'une refonte globale de la fiscalité locale est prévue dans le cadre de la conférence nationale des territoires (CNT).

Le plafonnement des concours financiers de l'Etat :

C'est à enveloppe quasi constante que l'Etat va abonder la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (+72 milliards €), la Dotation de Soutien de l'Investissement Local (+127 milliards), la majoration des dotations péréquatrices de la DGF (+95 milliards) et d'autres fonds.

La compensation à hauteur de 323 milliards € va s'effectuer par la minoration d'autres dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle (le Fonds Départemental de Péréquation de la TP, la Dotation de Compensation de la Réforme de la TP, la Dotation Unifiée des Compensations Spécifiques à la TP).

A l'intérieur de cette enveloppe de concours plafonnés, des transferts internes s'opèrent pour permettre les mécanismes de péréquation verticale, notamment au niveau du bloc communal.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) n'augmentera pas.

A noter : le remplacement de la DGF des régions par une fraction de TVA.

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2020 :

Elle fixe des objectifs d'évolution de la dépense et du solde de financement des administrations publiques locales (APUL). Concernant le bloc communal, **l'objectif de progression des dépenses réelles de fonctionnement est de +1,1%**. Un encadrement de la dépense sera contractualisé pour les grandes collectivités (Régions, Départements, Communes de + de 50 000 habitants, EPCI de + de 150 000 habitants).

La LPFP ajoute une nouvelle règle prudentielle en matière d'endettement pour les grandes collectivités, qui n'aura finalement pas de valeur contraignante (pas de sanction financière si dépassement du plafond).

Contexte local :

La mise en œuvre du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale dans le cadre de la loi NOTRe a entraîné l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Cubzaguais par adhésion de huit communes de l'ex Communauté de Communes de Bourg.

L'évolution de ce périmètre et les projets structurants portés par la communauté ont conduit les élus du territoire à adopter un **pacte financier et fiscal intercommunal**.

Les projections financières et budgétaires indiquent environ 13 millions € d'investissement (nets de subventions et de TVA) sur les 4 prochaines années, notamment pour le financement de la maison de services au public et de la piscine couverte. Pour supporter le niveau de la dette et les charges d'exploitation que vont impliquer ces nouveaux équipements, l'excédent courant de la communauté devra être amélioré d'environ 1 million €.

Le pacte ainsi adopté porte sur 4 principes :

- La Communauté de Communes ne vote plus de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) dont le montant est intégré à l'Attribution de Compensation (AC) à partir de 2017.
- Le dynamisme du Fonds de Péréquation de la Ressource Intercommunale et Communale (FPIC) ne bénéficiera qu'au budget communautaire à partir de 2018.
- Les budgets communaux sont appelés à participer pour le financement des nouveaux équipements intercommunaux par une modification des attributions de compensation (- 89 078 € pour Saint-André-de-Cubzac à partir de 2018).
- Une augmentation des taux de fiscalité intercommunaux de 4% par an en 2018, 2019 et 2020.

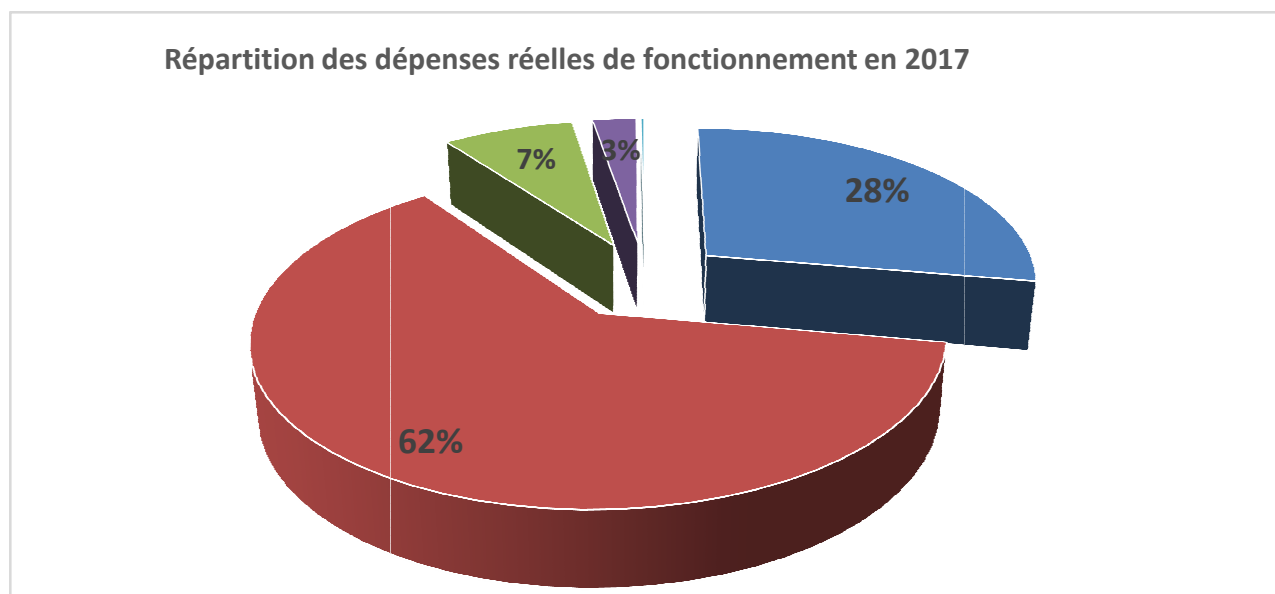
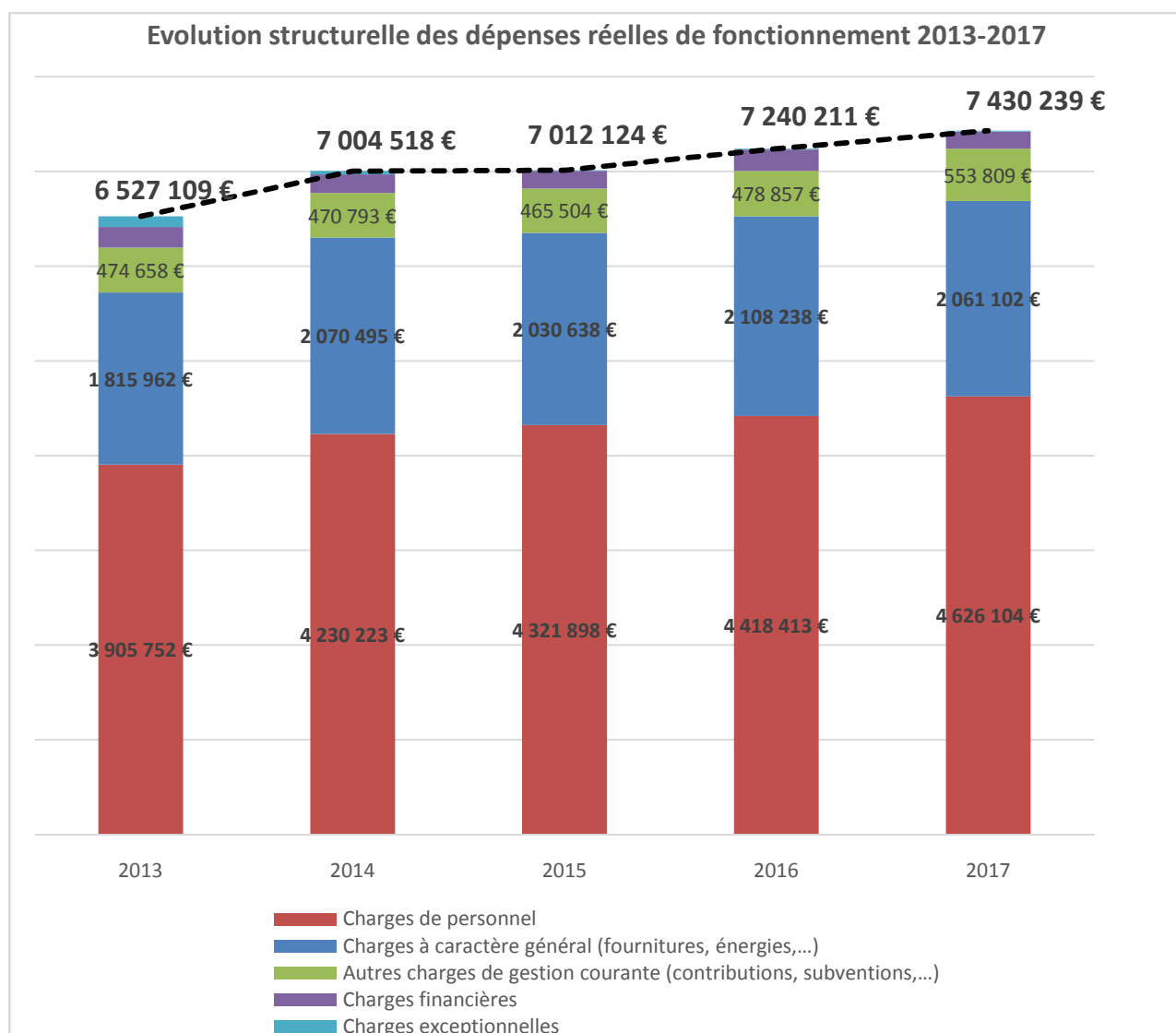
Le présent document, support au débat d'orientation budgétaire 2018, fait **l'analyse rétrospective** des finances communales, en se référant à la **période d'exécution budgétaire 2013-2017**.

Les écritures dites « réelles » sont extraites des documents budgétaires pour effectuer l'analyse, neutralisant ainsi les écritures « d'ordre » (amortissements, écritures d'immobilisation,...).

Cette analyse vise à évaluer la santé financière de la collectivité au regard des indicateurs principaux : niveau d'endettement, capacité d'autofinancement, niveau de la fiscalité,....

Elle permet ainsi d'établir des éléments de prospective qui permettront de **vérifier la « soutenabilité » financière du plan pluriannuel d'investissement 2018-2020**.

A noter : les ratios de moyenne de strate indiqués dans ce document se réfèrent aux Communes de 10 000 à 20 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique), pour l'année 2016.

1-1 / LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT***Annexe 1 : Evolution des dépenses de fonctionnement et des ratios de structure 2013-2017***

1-1-1 / Evolution des charges à caractère général et autres charges de gestion courante**Les charges à caractère général : chapitre 011**

Il convient de relativiser la baisse de 2,2 % des charges à caractère général entre 2016 et 2017.

Les rattachements de charges à l'exercice sont réalisés compte-tenu des informations disponibles au moment de la clôture des comptes, début janvier. Les charges à caractère général sont particulièrement impactées par ces rattachements qui peuvent biaiser les comparaisons d'un exercice à l'autre.

C'est pourquoi, il est sans doute plus pertinent d'observer **l'évolution moyenne annuelle des charges à caractère général sur la période 2013-2017 : + 2,6 %/an.**

On peut remarquer une **progression très modérée des charges énergétiques** sur la période 2013-2017 : +1,2 %/an, malgré la construction de nouveaux locaux (école L. Aubrac).

Le poste d'**entretien du patrimoine** (bâtiments, voiries, réseaux, espaces verts) est très fluctuant d'une année sur l'autre. Selon la nature et le montant des réparations, certaines de ces dépenses sont indemnisées par l'assurance multirisques, ou sont comptabilisées en dépenses d'investissement (et donc ne figurent pas dans cette section).

Les **prestations de service** ont progressé de 8,1 %/an pour différentes raisons parmi lesquelles : l'application des nouveaux rythmes scolaires, la multiplication des normes et contrôles obligatoires (ex : contrôle de la qualité de l'air dans les écoles) ou de nouveaux besoins (ex : dévasement du port de Plagne).

A noter également :

- Le transfert à l'intercommunalité de la compétence de gestion de la piscine d'été au 1^{er} janvier 2017. Ce poste de dépense représentait 38 190 €/an en moyenne entre 2014 et 2016 pour les charges à caractère général. Les dépenses encore prises en charge en 2017, telles que les dépenses énergétiques ont été remboursées par la Communauté de Communes (compte 74751).
- L'immobilisation des travaux en régie a représenté 19 500 € en 2017.

Les autres charges de gestion courante : chapitre 65 (subventions et contributions diverses)

L'augmentation entre 2016 et 2017 (+15,7%) est liée à la régularisation des relations entre la Commune et l'association CLAP pour la mise à disposition de personnel. La somme supplémentaire de 70 000 € en subvention à CLAP (compte 6574) est également une recette supplémentaire de fonctionnement (compte 70848).

Orientations pour l'exercice 2018 :

- De nouveaux besoins :
L'occupation de l'Espace Municipal Soucarros va occasionner des dépenses supplémentaires d'énergie, de téléphonie, d'entretien, de maintenance (évaluées à environ 19 000 €/an) ; le projet d'espace participatif à la médiathèque (12 000 € sur 2018) ; l'acquisition d'une balayeuse devrait générer de nouveaux frais de fonctionnement ; le choix de commander des produits d'entretien plus écologiques ; l'animation de la fête de la musique.
- Le probable retour à la semaine des 4 jours et la fin des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) à la rentrée de septembre 2018 aura un impact important sur les prestations de service qui représentaient 66 480 € en 2017, ainsi que sur les charges de personnel (évoquées au 1-1-2). Il faudra également prévoir une diminution des recettes correspondantes : suppression du fonds d'amorçage pour les nouveaux rythmes scolaires et diminution des aides de la CAF (PSO-PSJ) pour les NAP.
- La compétence d'entretien du réseau d'éclairage public a été confiée au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG). L'entretien du réseau fera donc l'objet d'une participation communale au SDEEG. Comptablement, un transfert de la dépense va s'opérer du chapitre 011 vers le chapitre 65.

Considérant les éléments qui précèdent et l'inflation courante des prix, le budget primitif pour 2018 devrait afficher une **augmentation cumulée des chapitres 011 et 65 d'environ 2,5 % : + 65 300 €**, ainsi qu'une marge nécessaire à d'éventuelles réparations du patrimoine.

La reprise de gestion de la halte-nautique pourrait être effective en cours d'exercice 2018. Financièrement, elle aurait pour conséquence la création d'un budget annexe au budget principal, avec une contribution d'équilibre du budget principal non évaluée à ce jour

1-1-2 / Données relatives aux ressources humaines

Structure des effectifs

Statut des agents	1er janv. 2013	1er janv. 2014	1er janv. 2015	1er janv. 2016	1er janv. 2017	1er janv. 2018
Fonctionnaires stagiaires	4	10	6	8	6	4
Fonctionnaires titulaires	93	94	98	102	108	113
Total fonctionnaires	97	104	104	110	114	117
Contractuels	26	21	31	21	20	22
Total :	123	125	135	131	134	139

(116,3 ETP)

22 agents contractuels au 1^{er} janvier 2018 :

4 contrats d'apprentissage, 2 contrats d'accompagnement à l'emploi, 3 contrats d'avenir, 7 contrats à durée déterminée pour les besoins des services périscolaires, 2 contrats de remplacement de fonctionnaires absents, 2 services civiques, 1 CDI (DST) et 1 collaborateur de cabinet.

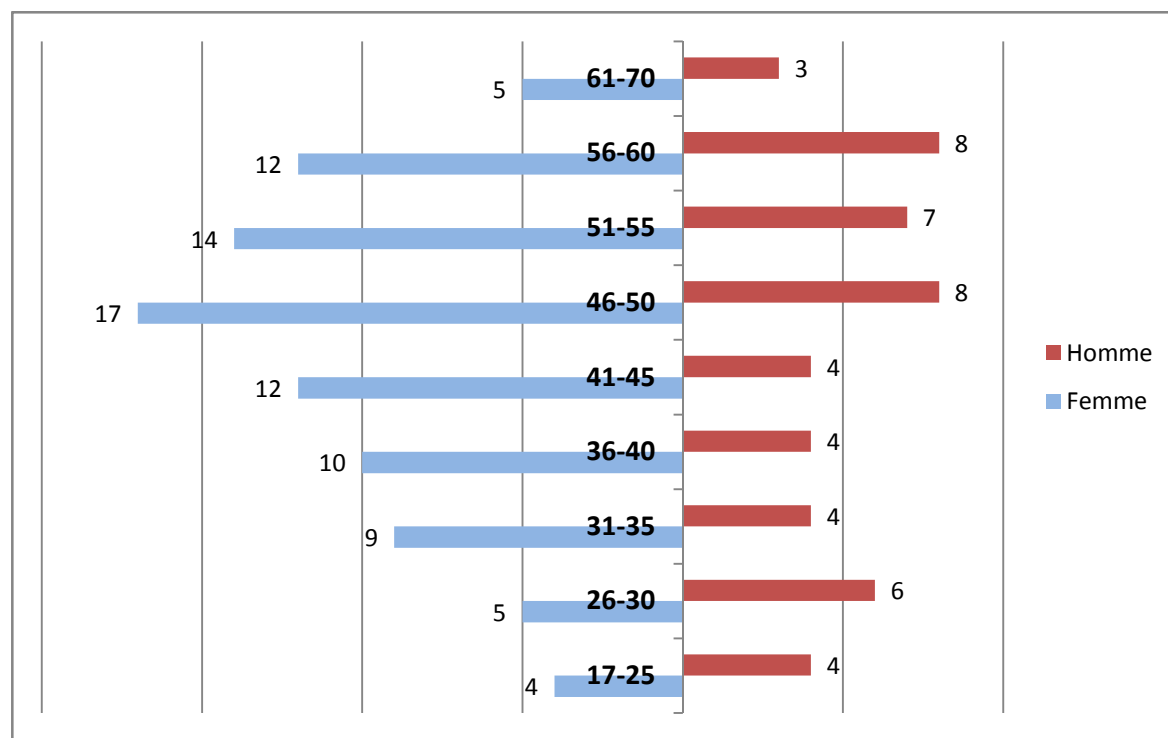
Détail du nombre d'agents par filière territoriale des fonctionnaires (en référence au grade)

Filière Administrative	28
Filière Police	4
Filière Technique	75
Filière Sociale	3
Filière Culturelle	3
Filière Animation	4
Total :	117

8 agents de catégorie A, 8 de catégorie B, 100 de catégorie C et un emploi fonctionnel de DGS.

La grande majorité des agents permanents de la ville sont des femmes : 65 %

Pyramide des âges des agents permanents de la collectivité :



Les dépenses de personnel

Chapitre 012 - Charges de personnel	2013	2014	2015	2016	2017
Rémunérations fonctionnaires	1 808 962 €	1 955 331 €	2 021 178 €	2 192 168 €	2 297 042 €
Rémunérations contractuels	512 668 €	530 843 €	511 811 €	402 055 €	468 797 €
Régimes indemnitaires	390 445 €	419 271 €	428 186 €	438 734 €	434 475 €
Cotisations	1 122 557 €	1 246 320 €	1 265 684 €	1 288 263 €	1 343 274 €
Assurance du personnel	63 479 €	73 263 €	88 416 €	88 375 €	72 247 €
Médecine du travail	7 642 €	5 194 €	6 623 €	8 818 €	10 269 €
Total :	3 905 752 €	4 230 223 €	4 321 898 €	4 418 413 €	4 626 104 €
<i>Evolution</i>		<i>+8.31%</i>	<i>+2.17%</i>	<i>+2.23%</i>	<i>+4.70%</i>

Le salaire net moyen mensuel s'élève à 1541,37 € au mois de décembre 2017 (hors services civiques et remplacements ponctuels).

Avantage en nature recensé : logement du gardien de la Plaine des Sports (accordé pour nécessité absolue de service).

Temps de travail :

- Le protocole d'aménagement et de réduction du temps de travail est la référence en matière de réglementation au sein de la collectivité. La dernière version a été approuvée lors du conseil municipal du 16 novembre 2015.

Attribution de jours de RTT pour dépassement de la durée légale du temps de travail (1607 h/an).
Instauration d'un cycle de travail annualisé pour les agents en fonction au sein des écoles communales et le gardien de la Plaine des sports.

A partir du mois de janvier 2018, 5 agents d'entretien du service pôle entretien et sortent du dispositif de l'annualisation.

- Heures supplémentaires et complémentaires rémunérées en 2017 : 4 633 heures (64 607 €).
En 2016 : 4368 heures (59 069 €).
- Nombre de journées d'absence pour accidents du travail (AT), maladies professionnelles (MP), maladie ordinaire, longue maladie:

	2015	2016	2017
AT-MP	18	143	668
Maladie ordinaire	2026	2137	1889
Longue maladie	730	751	206
Total jours d'absence :	2774	3031	2763

A noter : le rétablissement du jour de carence au 1^{er} janvier 2018 (non rémunération du 1^{er} jour d'absence pour maladie, hors affection longue durée).

Evolution prévisionnelle des dépenses de personnel:

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2017, l'augmentation du chapitre des charges de personnel avait été évaluée à + 4 % compte-tenu des principaux éléments suivants :

- Le recrutement d'agents contractuels pour la réalisation du recensement de la population,
- L'indemnisation des agents mobilisés pour l'organisation des élections présidentielles et législatives,
- L'augmentation du point d'indice pour l'ensemble des agents (+1,2 % en cumulé) et les reclassements indiciaires de la réforme PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations),
- Les mouvements de personnel, notamment le recrutement d'un nouvel agent de police, et l'effet du GVT (glissement vieillesse technicité).

L'augmentation a finalement été de 4,70 % (+ 207 691 €) par rapport à l'année 2016. Elle s'explique notamment par les besoins supplémentaires de contractuels pour la campagne du recensement ainsi que pour le remplacement d'agents absents (pour maladie ordinaire).

Les principaux éléments à considérer pour l'évaluation des dépenses de personnel en 2018 sont les suivants :

- L'application du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) sur une année représente un coût supplémentaire d'environ 12 000 €.
- Le probable retour à la semaine des 4 jours et la fin des NAP (nouvelles activités périscolaires) pour la rentrée de septembre 2018 pourrait réduire les charges de personnel dans les écoles. Cependant, les taux d'encadrement de l'accueil périscolaire sont plus élevés que ceux des NAP (taux dérogatoires). Par ailleurs, il sera nécessaire de renforcer la présence des agents pendant le temps de cantine dans les écoles primaires de Dufour et Lacore. Enfin, l'ouverture d'une ligne de transport scolaire supplémentaire pourrait se concrétiser.

Les mouvements de personnel que vont occasionner les départs en retraite (2 en 2018, 8 départs potentiels en 2019) ou la fin de trois contrats aidés auront un impact limité en terme de charge de personnel.

L'augmentation de la Cotisation Sociale Généralisée au 1^{er} janvier 2018 sera quasiment neutre financièrement pour les agents et les collectivités employeurs. L'indemnité compensatrice allouée aux agents est compensée par une baisse des cotisations salariales et patronales.

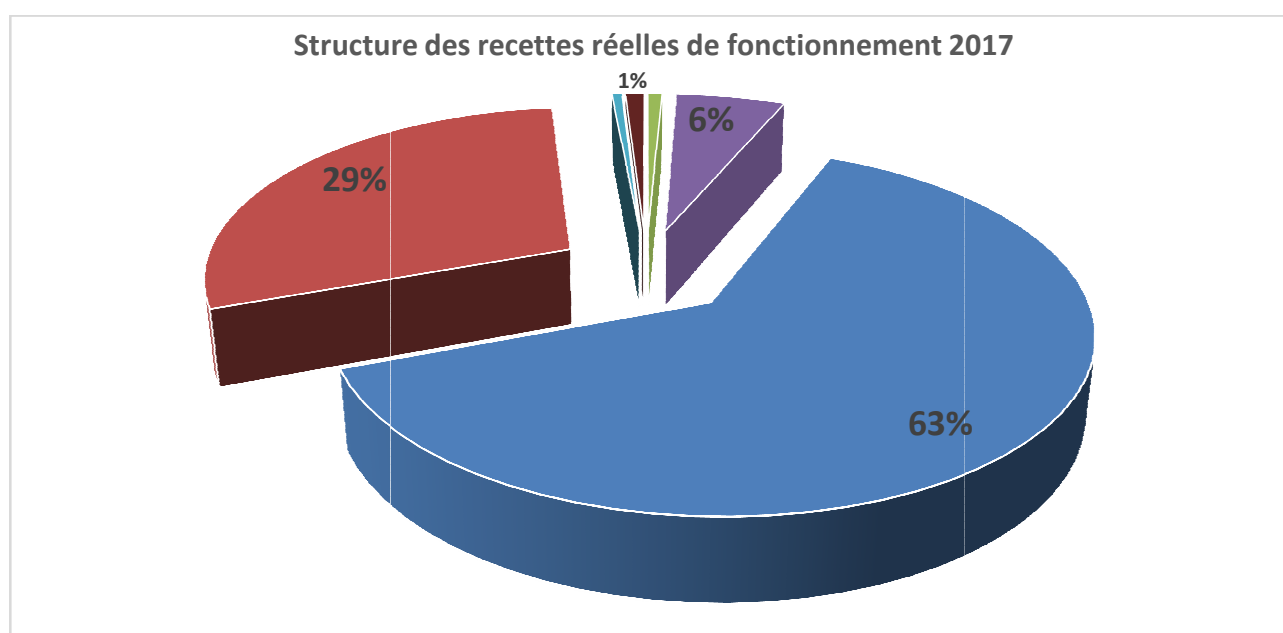
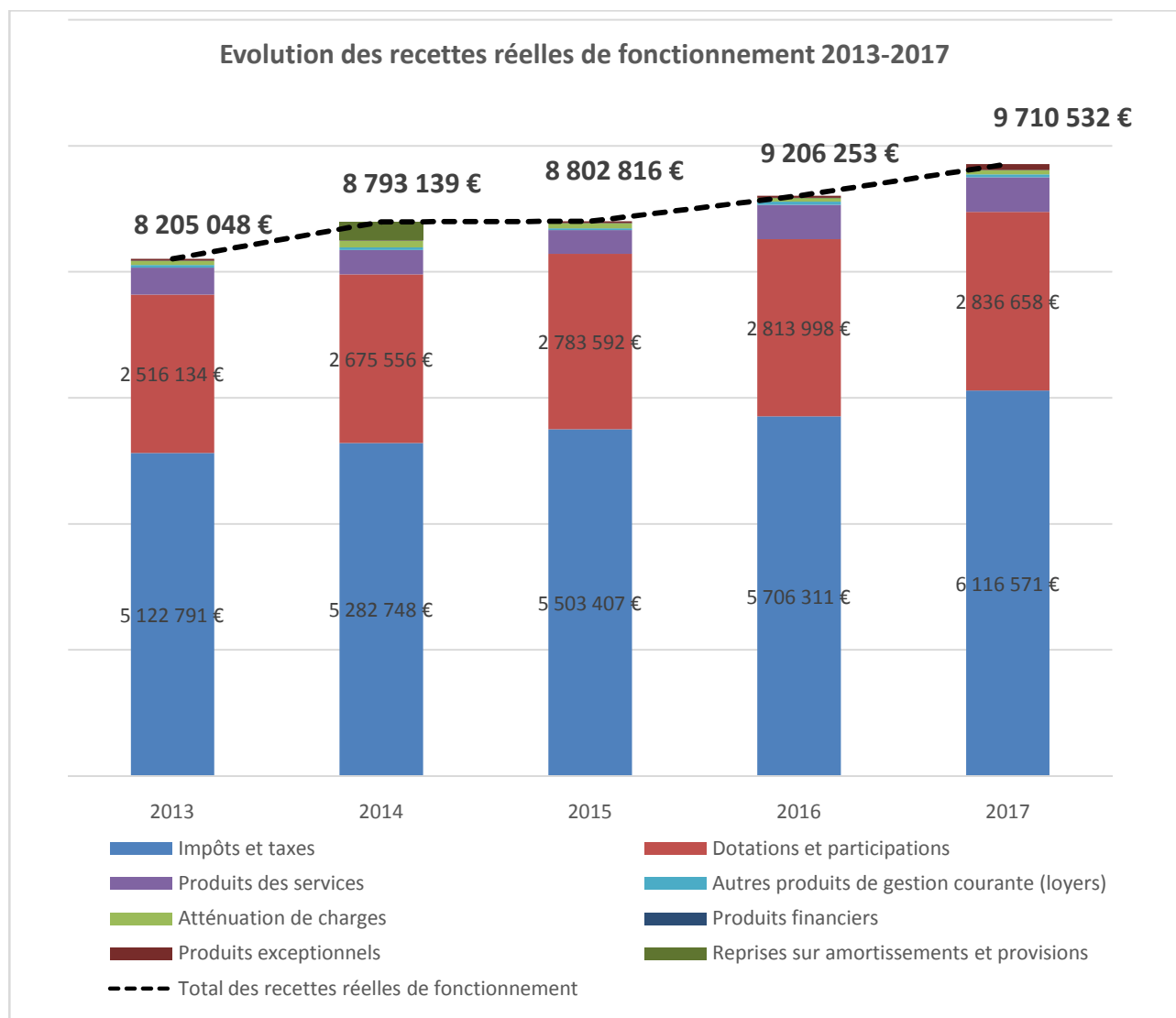
Les éléments à notre connaissance laissent donc envisager une augmentation des charges de personnel plus conforme à la dynamique de 2015 et 2016, à savoir + 2 % (+ 92 500 €).

Aucune évolution notable dans la structure globale des effectifs n'est prévue à court terme.
Les remplacements d'agents absents (pour tous motifs) sont très limités, sauf dans les écoles où les besoins d'encadrement et de service sont impératifs.

Au niveau intercommunal :

- Le transfert de la compétence de gestion de la piscine d'été au 1^{er} janvier 2017 n'a qu'un impact limité sur les dépenses de personnel. La Communauté de Communes du Grand Cubzaguais assure le recrutement de 5 agents saisonniers (environ 12 500 €) mais la Commune continue à assurer l'entretien technique, le ménage et, pour partie, l'accueil (à préciser pour 2018). Ce qui donne lieu à remboursement des charges occasionnées sur l'exercice.
- Le principe de création d'un service unifié d'instruction ADS (urbanisme) sur le Grand Cubzaguais à échéance 2020 a été adopté. Il occasionnera pour la collectivité le transfert de 3 agents.

Annexe 2 : Evolution des recettes de fonctionnement et des ratios de structure 2013-2017.



1-2-1 / L'évolution des principales recettes de fonctionnement :

Envoyé en préfecture le 01/03/2018

Reçu en préfecture le 01/03/2018

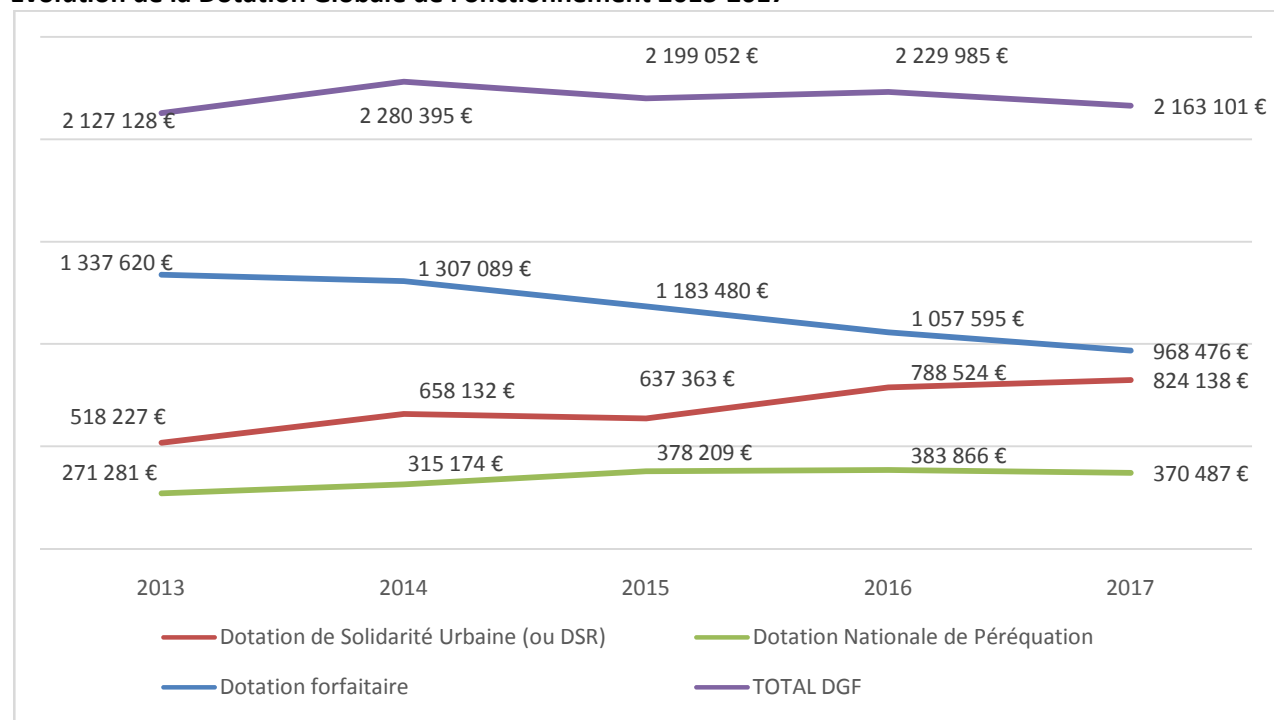
Affiché le

SLO

ID : 033-213303662-20180227-D_2018_18-DE

Recettes de fonctionnement	Valeur 2017/hab	Valeur/hab. Moy. strate	Ratio structure 2017 (% produits)	Ratio structure Moy. strate
Impôt locaux (TF, TH et FNGIR)	388 €	546 €	42,92%	39,49%
Autres impôts et taxes (sauf AC et DSC)	107 €	107 €	11,88%	7,75%
Dotation Globale de Fonctionnement	203 €	186 €	22,49%	13,46%

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement 2013-2017



Commentaires:

Le niveau des recettes de fonctionnement dépend fortement des impositions locales et dotations d'Etat : 92 % en cumulé. La part de DGF (22,49%) dans le total des recettes de gestion courante est bien supérieure à la moyenne de la strate (13,46%). Les produits de service et du domaine se limitent à 5,6 %.

La baisse de la dotation forfaitaire sur la période 2013-2017 a été amortie par les dotations de péréquation mais également par la progression d'autres recettes comptabilisées au chapitre 73 telles que :

La **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)** : déjà applicable sur le territoire mais, en raison de son caractère déclaratif, cette recette était très faible (environ 3500 €/an). La réalisation d'un diagnostic des supports taxables et la mise en œuvre d'une procédure de taxation d'office en 2017 permet de relever la recette de TLPE à hauteur de 105 670 €.

La **taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière** connaît une progression importante sur 2017 : +25 %. Soit un montant de 464 900 € en 2017 (+93 000 € par rapport à 2016).

La progression de ces recettes et du produit de fiscalité (voir détail ci-après) compense donc largement la baisse de la DGF (-66 884 €), du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC : - 15 473€) ou de l'attribution de compensation intercommunale (-76 000 €) suite au transfert de la gestion de la piscine au 1^{er} janvier 2017.

Concernant l'exercice 2018, la dotation forfaitaire devrait progresser de 2 % (a minima) sous l'effet de l'effet de la hausse de population (INSEE).

tableau ci-dessus) ont été enregistrés sur l'exercice 2017, nous permettant de fiscalité directe locale à 4 045 083 € (+ 87 933), soit une augmentation

Concernant la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais, le total de son produit de fiscalité augmente de 14,37 % (+ 327 562), hors TEOM.

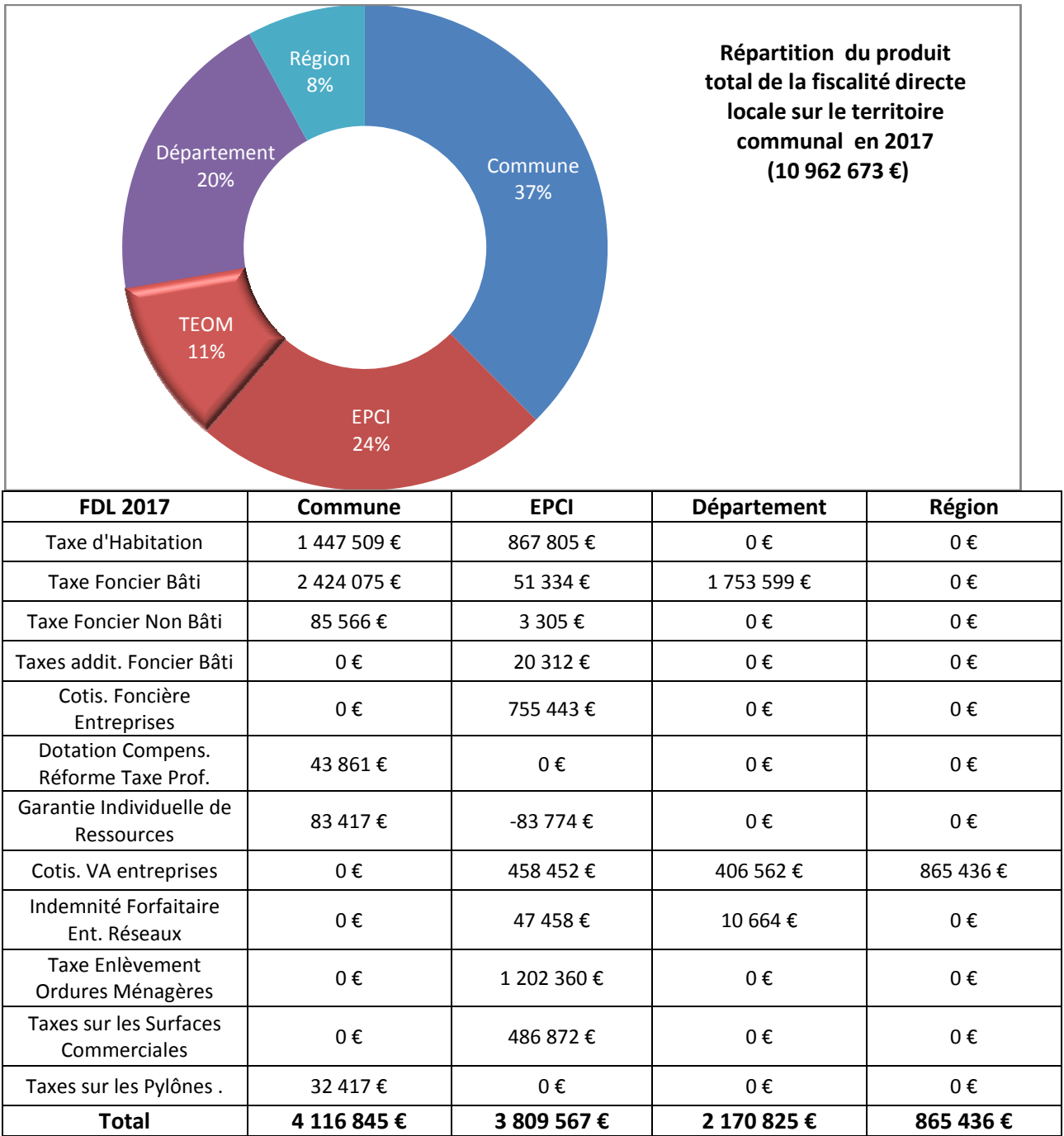
La projection du produit de fiscalité communale pour 2018 est basée sur l'évolution moyenne des bases sur la période 2013-2017, et à taux constant. La progression du produit est ainsi évaluée à + 3,55 % : + 140 675 €.

Hors croissance physique des bases sur le territoire communal, la revalorisation des bases par l'Etat pour 2017 devrait être d'environ 1 % contre +0,4% en 2017.

Comme évoqué en introduction, le dégrèvement partiel de la Taxe d'habitation sera compensé par l'Etat au moins jusqu'en 2020.

La volonté de la municipalité est de **maintenir les taux de la fiscalité directe locale**.

Répartition de la fiscalité directe locale (FDL) sur le territoire communal:



1-3/ AUTOFINANCEMENT / EPARGNE ISSUE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les données indiquées dans cette partie relative à l'autofinancement ont été « retraitées » de manière à :

- Neutraliser les charges et ressources exceptionnelles ;
- Neutraliser les dépenses et recettes d'ordre (écritures comptables non « réelles ») ;
- Faire porter les recettes de cession sur les recettes d'investissement ;
- Faire porter les dépenses de travaux en régie en dépenses d'investissement.

DEFINITIONS

EPARGNE DE GESTION =	C'est l'excédent réel de fonctionnement, avant frais financiers (intérêts de la dette). Il s'agit d'un solde naturel, sans prise en compte de la politique d'endettement de la collectivité.
EPARGNE BRUTE =	Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, y compris les intérêts de la dette
EPARGNE NETTE =	Epargne brute moins annuité en capital des emprunts. Elle permet d'autofinancer les projets d'investissement.

Chaîne de l'épargne :	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes totales de fonctionnement (y compris recettes d'ordre)	8 205 048 €	8 793 139 €	8 802 816 €	9 206 253 €	9 731 426 €
Dépenses totales de fonctionnement (y compris dépenses d'ordre)	6 788 443 €	7 282 268 €	7 286 765 €	7 439 051 €	7 715 504 €
Recettes réelles de fonctionnement	8 205 048 €	8 793 139 €	8 802 816 €	9 206 253 €	9 710 435 €
Dépenses réelles de fonctionnement	6 527 109 €	7 004 518 €	7 012 124 €	7 240 211 €	7 430 239 €
Recettes réelles de fonctionnement courantes	8 180 174 €	8 777 840 €	8 772 525 €	9 173 192 €	9 618 559 €
- Dépenses réelles de fonctionnement courantes (hors intérêt dette)	6 309 215 €	6 808 750 €	6 824 782 €	7 013 595 €	7 232 144 €
= Epargne de gestion	1 870 959 €	1 969 090 €	1 947 743 €	2 159 597 €	2 386 415 €
- Intérêts dette	-217 893 €	-195 767 €	-187 342 €	-225 968 €	-178 606 €
= Epargne Brute	1 653 066 €	1 773 323 €	1 760 401 €	1 933 629 €	2 207 809 €
- Remboursement du capital	-626 953 €	-590 442 €	-606 761 €	-724 859 €	-668 161 €
= Epargne Nette	1 026 112 €	1 182 881 €	1 153 640 €	1 208 770 €	1 539 648 €

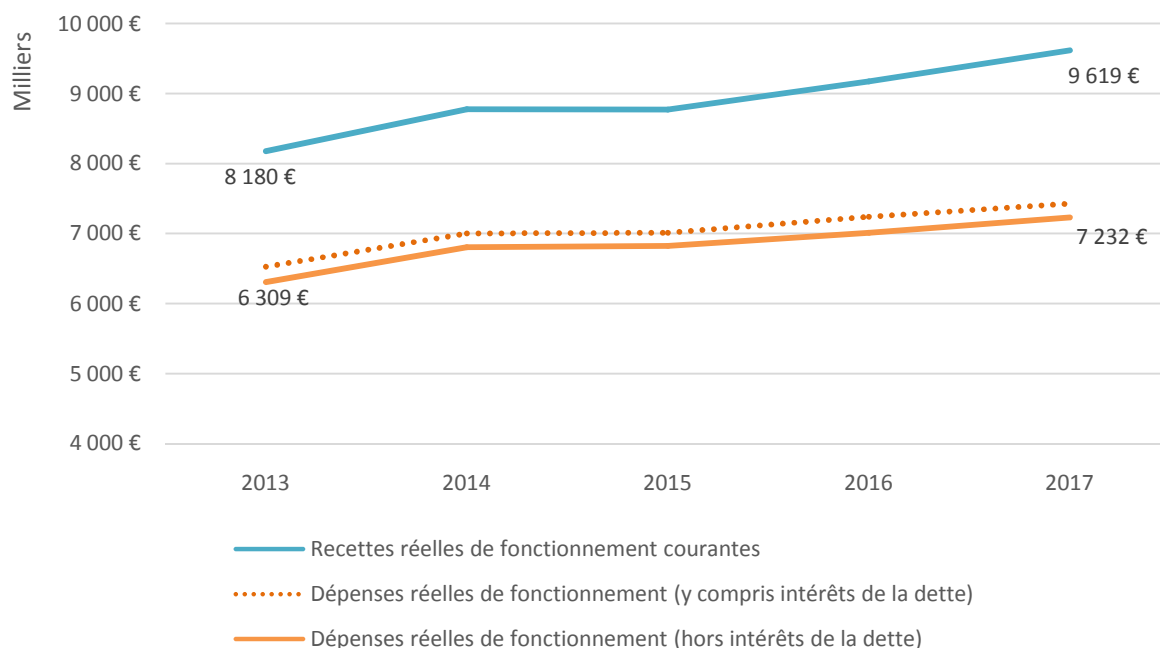
15,28%

-2,47%

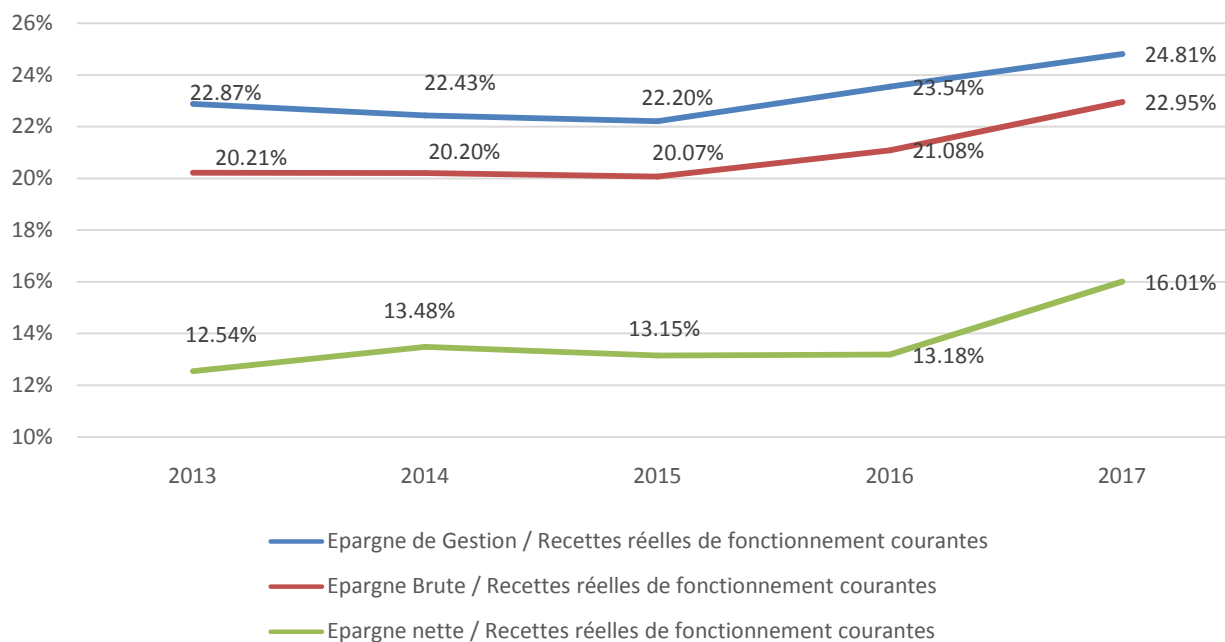
4,78%

27,37%

Evolution des dépenses et recettes courantes de fonctionnement



Evolution de la marge de manœuvre



En 2017 :

Excédent brut de fonctionnement : 24,81 %. Moyenne de la strate : 15,26 %

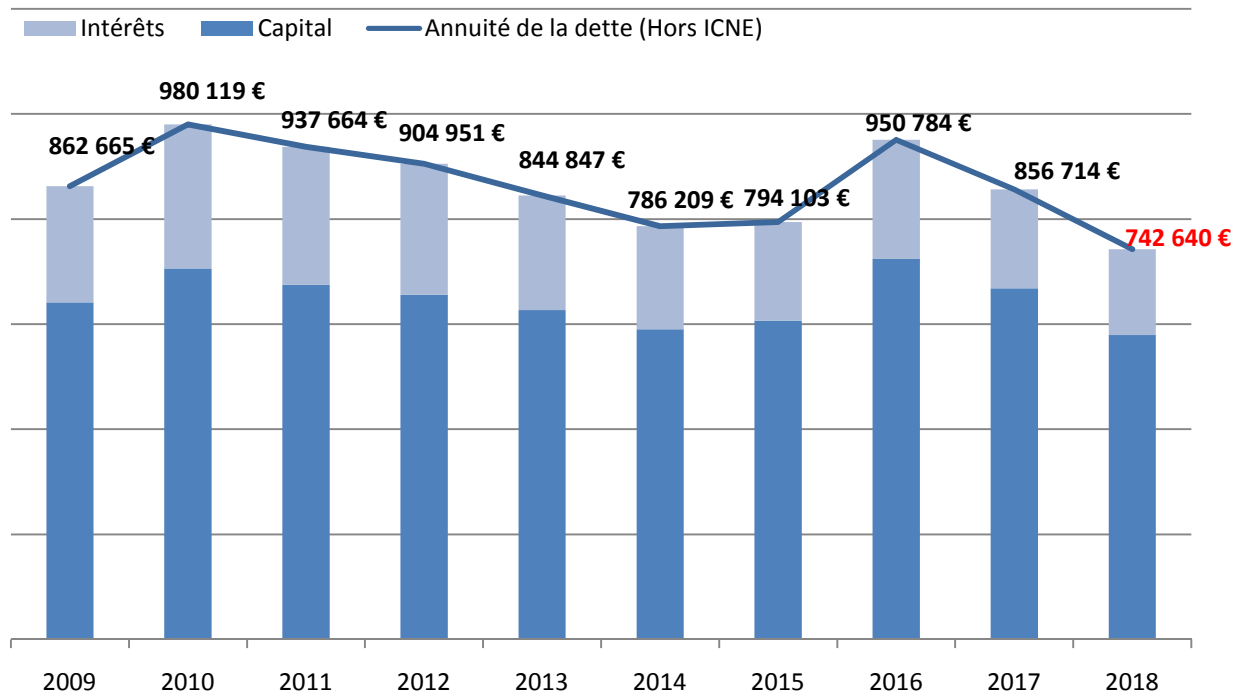
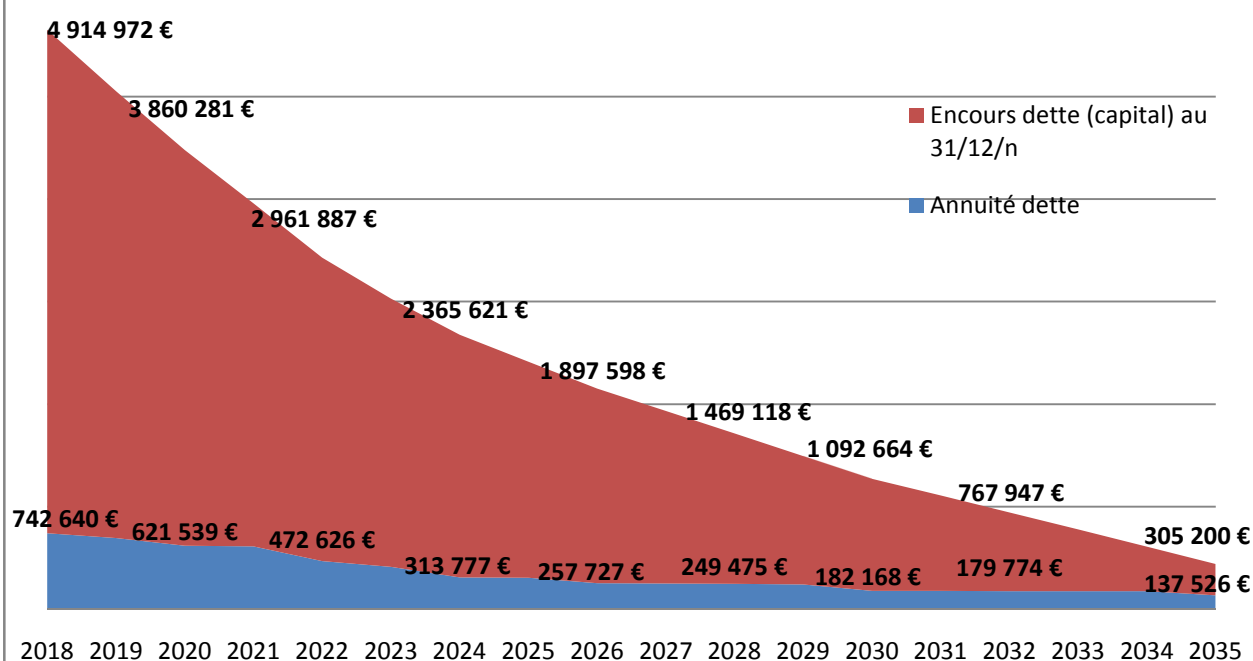
Capacité d'autofinancement (CAF) : 22,95 %. Moyenne de la strate : 13,43 %

CAF nette du remboursement du capital des emprunts : 16,01 %. Moyenne de la strate : 5,91%

La progression des recettes réelles de fonctionnement en 2017 par rapport à 2016 (+5,5%), bien supérieure à celle des dépenses (+2,6%), conjuguée à la diminution du capital de la dette (-56 698 €) et des intérêts de la dette (-47 362 €) explique le niveau de l'épargne nette élevé en 2017 : 1 539 648 €

2-1 / L'annuité et l'encours de la dette

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Annuité de la dette (Hors ICNE)	844 847 €	786 209 €	794 103 €	950 784 €	856 714 €	742 640 €
Capital	626 953 €	590 442 €	606 761 €	724 859 €	668 161 €	579 035 €
Intérêts	217 893 €	195 767 €	187 342 €	225 925 €	188 553 €	163 605 €
Encours de la dette au 31/12/n	4 664 230 €	4 993 788 €	6 887 028 €	6 162 168 €	5 494 008 €	4 914 972 €

Evolution de l'annuité de la dette 2009-2017 (hors effet ICNE)**Courbe d'extinction de la dette 2018-2035**

2-2 / Evolution des ratios de dette

Annuité de la dette

Annuité de la dette 2017 :	80 € /hab.	Pop. DGF 2017 :	10645
Annuité de la dette 2018 :	68 € /hab.	Pop. DGF 2018 :	11000
Moyenne de la strate en 2016 :	134 € /hab.		

Encours de la dette

Encours de la dette au 31/12/2017 :	516 € /hab.
Moyenne de la strate au 31/12/2016 :	918 € /hab.

Ratios d'endettement :	2013	2014	2015	2016	2017
Epargne nette / Dépenses d'investissement (hors dette)	44,07%	40,83%	21,17%	55,84%	57,65%
Emprunt / Dépenses d'investissement (hors dette)	0,00%	31,75%	45,88%	0,00%	0,00%
Annuité Dette / Recette réelles courantes de fonctionnement	10,33%	8,96%	9,05%	10,37%	8,80%
Encours / Epargne brute (en années) ou capacité de désendettement	2,82	2,82	3,91	3,19	2,49
Encours Propre / Recettes réelles courantes de fonctionnement	57,02%	56,89%	78,51%	67,18%	57,12%

Seuil alerte > 10 ans

Moy. Strate : 66,45 %

A noter :

La structure de la dette est composée de 16 emprunts dont 1 taux variable simple auprès de la CFFL (Euribor 12 mois) et 2 à taux variables indexés sur le Livret A auprès de la CDC.

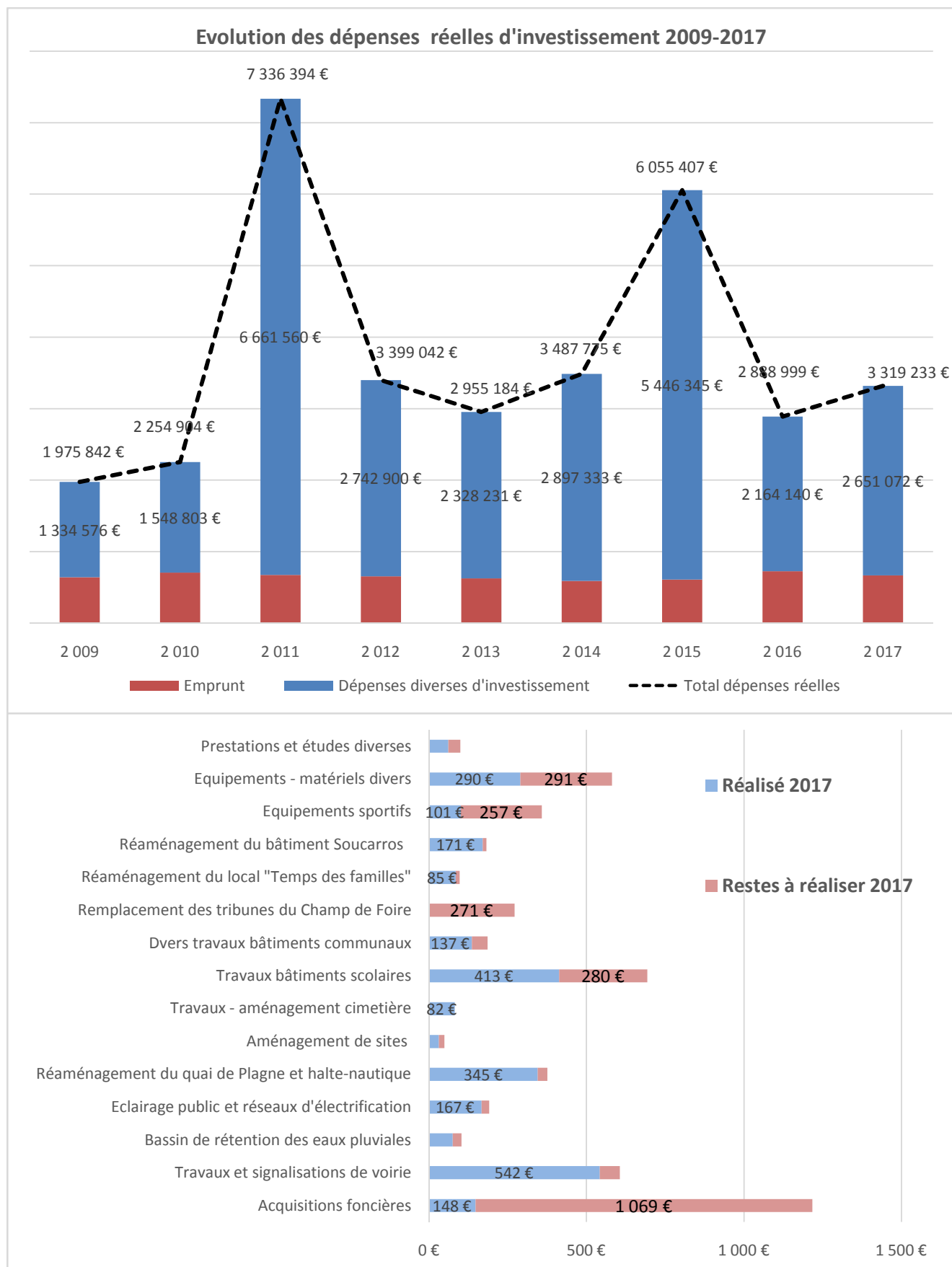
Les ratios d'encours et d'annuité de dette sont très favorables.

En 2017 : arrivée à terme de trois échéances pour un montant d'annuité de 107 792 €

En 2018 : arrivée à terme d'un emprunt pour un montant d'annuité de 39 927 €

En 2019 : arrivée à terme de deux emprunts pour un montant d'annuité de 68 624 €

3-1 / LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Annexe 3 : Détail des chapitres de dépenses d'investissement sur la période 2013-2017

Les principales dépenses d'investissement (hors capital de la dette) qui **2018** (en € TTC)

Les travaux de cheminement piétons-cyclistes route de Plagne : 342 000 €

La construction de sanitaires au port de Plagne : 80 000 €

La mise aux normes de la halte-nautique : 110 700 €

Les travaux de cheminement piétons chemin de Granger et Lapouyade : 124 640 €

L'extension de l'école Rosette Chappel : 573 600 €

La réfection et mise aux normes du logement situé parking Dalzac : 120 000 € (2018-2019)

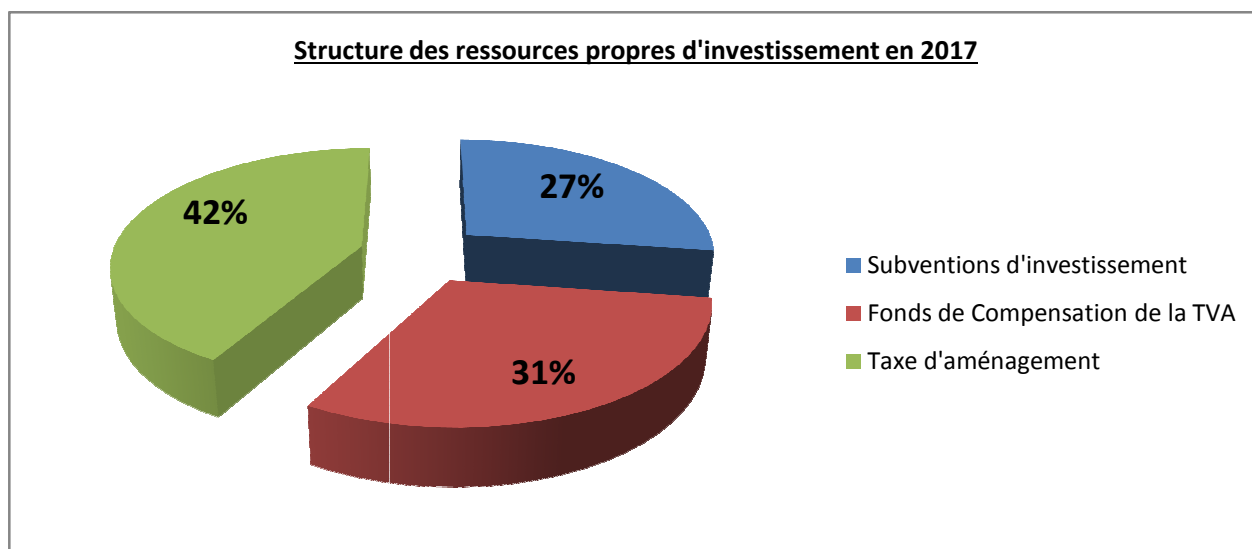
La mise en conformité du réseau d'éclairage public : environ 100 000 €

La réalisation d'un parking pour l'école Suzanne Lacore : 126 500 €

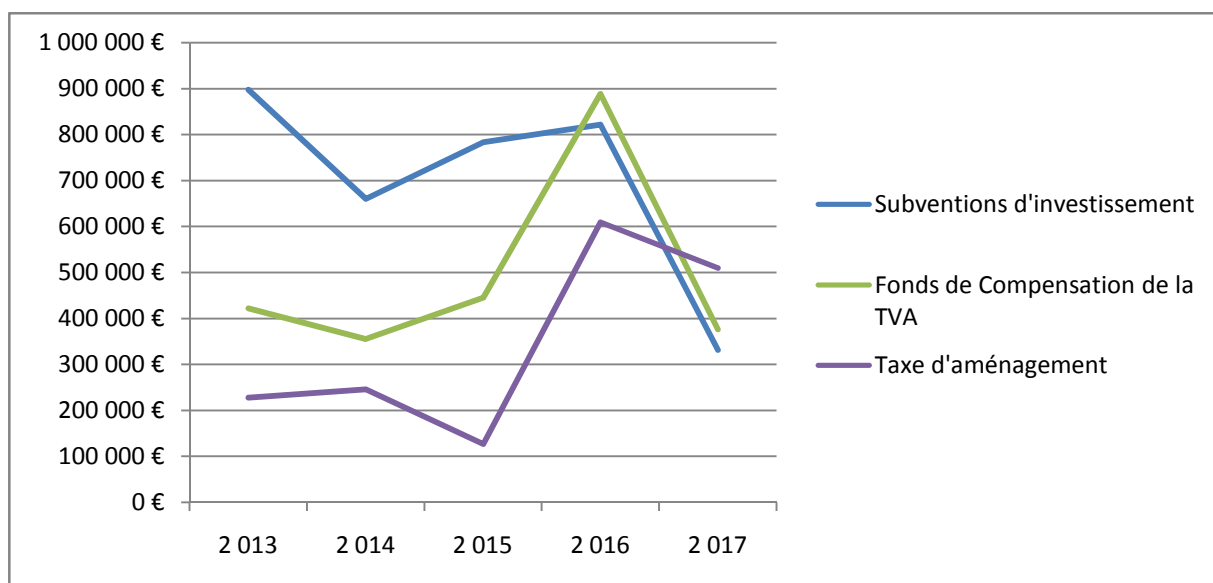
L'étude de requalification du centre ville : 30 000 €

3-2 / LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Annexe 4 : Détail des chapitres de recettes d'investissement sur la période 2013-2017



Evolution des ressources propres d'investissement (hors emprunt) 2013-2017



A noter :

Le FCTVA dépend du niveau des investissements de l'année précédente. Pour rappel, l'assiette du FCTVA a été élargie aux dépenses d'entretien des voies, bâtiments et terrains depuis 2017.

Le niveau des subventions dépend de l'ampleur financière des projets subventionnés et dépasse souvent la réalisation effective des projets (versement parfois plusieurs mois après achèvement des travaux).

La Commune a bénéficié d'un fort niveau de taxe d'aménagement sur les années 2016 et 2017 en raison de différés de recouvrement par la DDTM.

En 2018 : Le FCTVA s'élèvera à 436 090 €. Le montant de taxe d'aménagement attendu sera certainement réduit : entre 250 000 et 300 000 €. La participation aménageur Bois-Milon sera supérieure à 2017 pour atteindre 115 453 € (74 500 € en 2017).

3-3 / EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT RESULTANT DU FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Définition du FDR : Excédent de ressources dont dispose la collectivité dans son haut de bilan après avoir financé l'ensemble de ses investissements.

Si le résultat de l'année ou la variation du FDR est négatif, cela signifie que la collectivité a mobilisé ses réserves pour financer ses investissements.

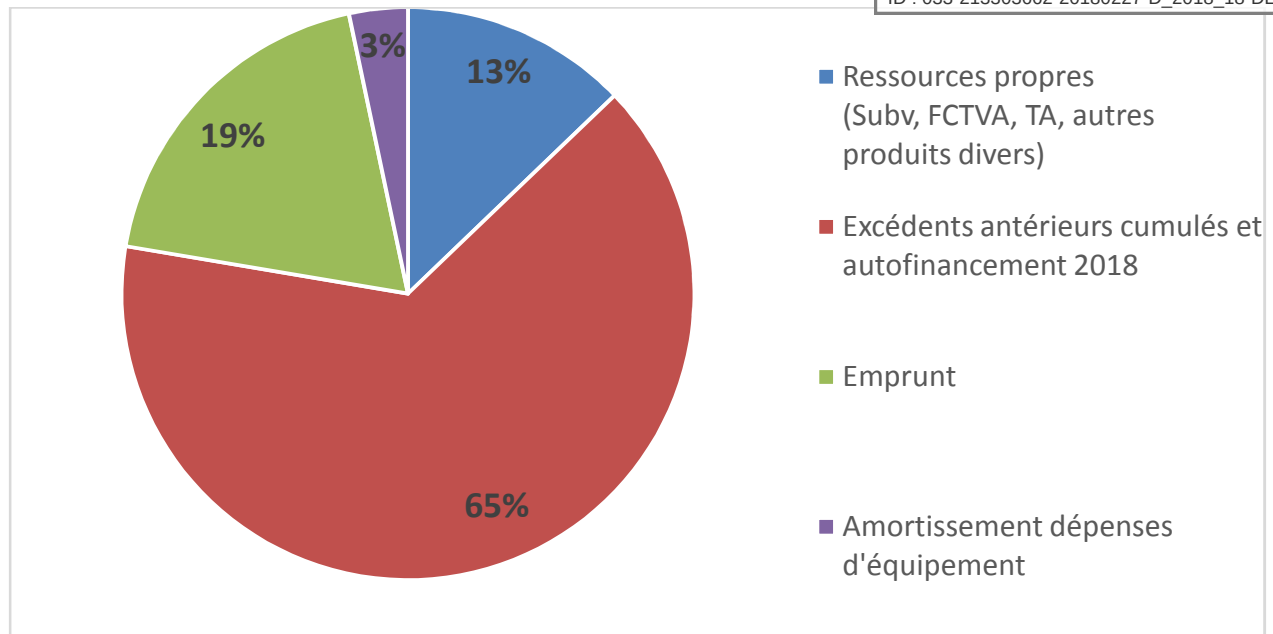
Si le résultat de l'année ou la variation du FDR est positif, cela signifie que la collectivité a mobilisé plus de ressources que ses besoins. Elle a donc reconstitué son FDR.

CALCUL DU FONDS DE ROULEMENT	2013	2014	2015	2016	2017
Epargne nette	1 026 112 €	1 182 881 €	1 153 640 €	1 208 770 €	1 539 648 €
+ Recettes d'investissement hors emprunt	1 572 494 €	1 276 392 €	1 405 576 €	2 352 334 €	1 309 328 €
= Total Financement de l'investissement	2 598 606 €	2 459 274 €	2 559 216 €	3 561 104 €	2 848 976 €
- Dépenses d'investissement hors dette	2 328 231 €	2 897 333 €	5 448 646 €	2 164 787 €	2 670 561 €
= Besoin de financement	270 375 €	-438 059 €	-2 889 430 €	1 396 317 €	178 415 €
+ EMPRUNT	0 €	920 000 €	2 500 000 €	0 €	0 €
= Variation FDR	270 375 €	481 941 €	-389 430 €	1 396 317 €	178 415 €
FONDS DE ROULEMENT (FDR) au 31/12/n	1 573 758 €	2 055 698 €	1 666 268 €	3 062 585 €	3 241 000 €

Commentaires :

La variation positive du fonds de roulement à hauteur de 178 415 € en 2017 est la conséquence d'un niveau d'épargne nette élevé (voir partie 1-3 / Autofinancement) et d'un niveau de réalisation des investissements relativement bas au 31 décembre 2017 : 2 651 072 €

Cependant le fonds de roulement sera largement impacté par la mise en paiement des restes à réaliser en dépenses d'investissement 2017 : 2 524 251 €.

Projection du financement de la section d'investissement au BP 2018 :**3-4 / LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2018-2020 (Annexe 5)**

L'analyse rétrospective des finances communales permet de comprendre l'évolution de la constitution de l'autofinancement sur une période donnée, compte tenu de l'évolution des charges et ressources de fonctionnement, du niveau de l'emprunt et des ressources propres d'investissement.

Cette analyse nous permet d'extraire certains indicateurs nécessaires à l'établissement d'une **prospectif financière** sur la période 2018-2020.

La programmation des investissements dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) répond au besoin de **lisibilité** de la stratégie financière et des engagements municipaux sur la fin du mandat. En outre, il s'agit d'un **outil de bonne gestion** (compatibilité des projets aux équilibres financiers de la Commune) qui implique des arbitrages et priorisations. Il doit également permettre de mieux anticiper la programmation des investissements annuels et la charge de travail des services.

Le PPI est un **outil évolutif** qui a vocation à être réactualisé chaque année afin de tenir compte des réalisations intervenues, du coût effectif de ces réalisations, des aléas (techniques, opérationnels) inhérents à toute programmation. Des ajustements doivent être opérés en fonction du niveau d'attribution des subventions sollicitées ou encore de la fluctuation de certaines ressources propres d'investissement (ex : la taxe d'aménagement).

La prospective financière consiste donc à vérifier la capacité financière de la collectivité à porter les projets recensés dans le cadre du PPI. Elle permet de mesurer la sensibilité des équilibres financiers, d'anticiper les risques et de tester la résistance du budget à certaines hypothèses : nouvel emprunt, variation des charges de fonctionnement, etc...

Des simulations d'exécution des prochains exercices budgétaires ont été effectuées, au moyen d'un logiciel de prospective financière. Ce logiciel reprend l'analyse rétrospective (2013-2017) du présent document, et se base sur des hypothèses d'évolution :

Les variables de prospective de la section de fonctionnement :

Les charges de personnel : + 2% en 2018 ; +2,5% en 2019 et 2020

Les charges à caractère général : +2,5% en 2018, 2019 et 2020.

Les produits des services : + 3% en 2018, 2019 et 2020

La DGF : +2% en 2018, +1% en 2019 et 2020.

La baisse de l'attribution de compensation (CCGC) en 2018 : - 9,59%
 Les recettes de fiscalité : TH +2,74%/an ; TF +4,06%/an ; TFNB : +2,98%/an (augmentations annuelles moyennes sur la période 2013-2017).

L'emprunt : le recours à l'emprunt est prévu pour l'acquisition du foncier du site de la Fontaine (Les Mousquetaires) et pour d'autres acquisitions foncières en 2018. Il est également envisagé d'emprunter pour la réalisation de la passerelle de la gare, liaison avec le quartier de Bois-Milon.

Emprunt 2018 : 1 628 000 €

Emprunt 2019 : 1 080 000 €

Les ressources propres d'investissement :

Les subventions et la taxe d'aménagement ont été estimées avec prudence.

Une diminution de la participation aménageur pour le quartier de Bois-Milon est à prévoir : 115 453 € en 2018, environ 70 000 € en 2019 et environ 20 000 € en 2020.

Le niveau du FCTVA dépend du montant des investissements réalisés à N-1.

A partir de l'ensemble de ces éléments, l'étude prospective permet d'évaluer notamment le niveau de l'épargne brute et nette (capacité d'autofinancement), la variation du fonds de roulement, la capacité de désendettement. Surtout, elle vérifie que le financement des investissements projetés est assuré (résultat de clôture positif).

Les autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) :

En dérogation au principe budgétaire d'annualité, il est prévu d'utiliser à partir du budget primitif 2018 la technique comptable des AP/CP pour les dépenses d'investissement.

Code Général des Collectivités Territoriales : L2311-3 et R2311-9.

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées au cours d'un exercice budgétaire, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP.

Cette technique comptable permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité. Il n'est pas nécessaire d'attendre le vote du budget pour engager et réaliser des dépenses prévues dans le cadre d'une AP/CP qui a été adoptée. Cette technique permet de ne pas faire supporter au budget d'un exercice donné, l'intégralité d'une dépense pluriannuelle et de ne pas prévoir en recette l'intégralité des recettes correspondantes. Seules les dépenses à payer au cours de l'exercice donné sont retracées au budget et l'équilibre de chaque section s'apprécie au regard des seuls crédits de paiement.

Opérations qui seront proposées sous forme d'AP/CP à l'occasion du vote du BP 2018 :

L'extension des écoles R. Chappel et S. Lacore ; La réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales.

CONCLUSION

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2018/2020 affiche une somme d'investissement de 12,8 millions € (18 millions € si on ajoute l'exercice 2017) **autofinancé à 41 %**. Les autres sources de financement : 38 % de ressources propres d'investissement (Subventions, TA, FCTVA,...) et 21% d'emprunt.

En l'absence de certitudes quant au niveau des subventions publiques aux investissements, le maintien d'une épargne nette élevée est indispensable. Le niveau de la CAF (capacité d'autofinancement) est étroitement lié à la gestion du fonctionnement courant de la collectivité, de sa dynamique de ressources et de sa capacité à optimiser les dépenses courantes.

La capacité de remobilisation de l'emprunt est un levier important pour la collectivité. Néanmoins, pour la bonne gestion de la collectivité, il s'agit de ne pas emprunter pour le financement d'investissements « courants » mais plutôt pour des projets structurants tels que le foncier nécessaire au réaménagement du centre ville ou la création d'une mobilité (passerelle) entre le centre ville et le nouveau quartier de Bois-Milon.

ANNEXE 1 au DOB 2018
EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2013-2017

Envoyé en préfecture le 01/03/2018

Reçu en préfecture le 01/03/2018

Affiché le



ID : 033-213303662-20180227-D_2018_18-DE

Chap.	Libellé	2013	2014	2015	2016	2017	Evolut° 2013-2014	Evolut° 2014-2015	Evolut° 2015 2016	Evolut° 2016 2017	Evolution 2013-2017	moy. annuelle
011	Charges à caractère général (fournitures, énergies,...)	1 815 962 €	2 070 495 €	2 030 638 €	2 108 238 €	2 061 102 €	14.0%	-1.9%	3.8%	-2.2%	13.50%	2.6%
	Dont Energie-électricité-gaz-eau (c/6061)	412 048 €	438 152 €	441 933 €	457 955 €	438 246 €	6.3%	0.9%	3.6%	-4.3%	6.36%	1.2%
	Dont alimentation (c/60623)	224 587 €	226 534 €	241 819 €	245 319 €	249 549 €	0.9%	6.7%	1.4%	1.7%	11.12%	2.1%
	Dont matériel, équipements et produits divers (c/6063...)	225585.75	239600.21	255 114 €	261 576 €	261 058 €	6.2%	6.5%	2.5%	-0.2%	15.72%	3.0%
	Dont contrat de prestations de service (c/611)	180 733 €	260 383 €	211 019 €	244 323 €	266 803 €	44.1%	-19.0%	15.8%	9.2%	47.62%	8.1%
	Dont entretien bâtiments, voies, terrains et matériel (c/615)	254 563 €	348 440 €	335 898 €	367 928 €	268 648 €	36.9%	-3.6%	9.5%	-27.0%	5.53%	1.1%
	Dont Transports collectifs (c/6247)	137 443 €	161 779 €	180 893 €	156 455 €	163 954 €	17.7%	11.8%	-13.5%	4.8%	19.29%	3.6%
012	Charges de personnel	3 905 752 €	4 230 223 €	4 321 898 €	4 418 413 €	4 626 104 €	8.3%	2.2%	2.2%	4.7%	18.44%	3.4%
65	Autres charges de gestion courante (contributions, subventions,...)	474 658 €	470 793 €	465 504 €	478 857 €	553 809 €	-0.8%	-1.1%	2.9%	15.7%	16.68%	3.1%
	Dont contrib. SDIS (c/6553)	126 068 €	126 938 €	127 699 €	128 976 €	130 008 €	0.7%	0.6%	1.0%	0.8%	3.13%	0.6%
	Dont subventions assoc. (c/6574)	137 720 €	135 610 €	134 310 €	139 998 €	206 200 €	-1.5%	-1.0%	4.2%	47.3%	49.72%	8.4%
	Total dépenses de gestion courante	6 196 372 €	6 771 511 €	6 818 040 €	7 005 509 €	7 241 016 €	9.3%	0.7%	2.7%	3.4%	16.9%	3.2%
66	Charges financières	217 893 €	195 767 €	187 342 €	225 968 €	178 606 €	-10.2%	-4.3%	20.6%	-21.0%	-18.03%	-3.9%
67	Charges exceptionnelles	112 843 €	37 240 €	6 741 €	8 734 €	10 618 €	-67.0%	-81.9%	29.6%	21.6%	-90.59%	-37.7%
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 527 109 €	7 004 518 €	7 012 124 €	7 240 211 €	7 430 239 €	7.3%	0.1%	3.3%	2.6%	13.8%	2.6%
	Y compris opérations d'ordre :	678 843 €	7 282 268 €	7 286 765 €	7 439 051 €	7 715 504 €						

Structure (%) de l'ensemble des dépenses réelles

Chap.	Libellé	2013	2014	2015	2016	2017
011	Charges à caractère général	27.8%	29.6%	29.0%	29.1%	27.7%
	Dont Energie-électricité-gaz-eau (c/6061)	6.3%	6.3%	6.3%	6.3%	5.9%
	Dont alimentation (c/60623)	3.4%	3.2%	3.4%	3.4%	3.4%
	Dont matériel, équipements et produits divers	3.5%	3.4%	3.6%	3.6%	3.5%
	Dont contrat de prestations de service (c/611)	2.8%	3.7%	3.0%	3.4%	3.6%
	Dont entretien bâtiments, voies, terrains et matériel (c/615)	3.9%	5.0%	4.8%	5.1%	3.6%
	Dont Transports collectifs (c/6247)	2.1%	2.3%	2.6%	2.2%	2.2%
012	Charges de personnel	59.8%	60.4%	61.6%	61.0%	62.3%
65	Autres charges de gestion courante	7.3%	6.7%	6.6%	6.6%	7.5%
	Total dépenses de gestion courante	94.9%	96.7%	97.2%	96.8%	97.5%
66	Charges financières	3.3%	2.8%	2.7%	3.1%	2.4%
67	Charges exceptionnelles	1.7%	0.5%	0.1%	0.1%	0.1%
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

ANNEXE 2 au DOB 2018

EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2013-2017

Chap.	Libellé	2013	2014	2015	2016	2017	Evolut° 2013-2014	Evolut° 2014-2015	Evolut° 2015-2016	Evolut° 2016-2017	Evolution moy. annuelle
013	Atténuation de charges	68 515 €	109 422 €	79 710 €	61 423 €	69 667 €	59.7%	-27.2%	-22.9%	13.4%	0.3%
70	Produits des services	429 333 €	386 410 €	375 921 €	541 776 €	547 052 €	-10.0%	-2.7%	44.1%	1.0%	5.0%
73	Impôts et taxes	5 122 791 €	5 282 748 €	5 503 407 €	5 706 311 €	6 116 571 €	3.1%	4.2%	3.7%	7.2%	3.6%
74	Dotations et participations	2 516 134 €	2 675 556 €	2 783 592 €	2 813 998 €	2 836 658 €	6.3%	4.0%	1.1%	0.8%	2.4%
75	Autres produits de gestion courante (loyers)	41 576 €	44 092 €	29 579 €	49 671 €	48 598 €	6.0%	-32.9%	67.9%	-2.2%	3.2%
Total recettes de gestion courante		8 178 349 €	8 498 227 €	8 772 209 €	9 173 178 €	9 618 546 €	3.9%	3.2%	4.6%	4.9%	3.3%
76	Produits financiers	23 €	21 €	15 €	14 €	13 €	-9.6%	-26.5%	-8.8%	-7.9%	
77	Produits exceptionnels	26 676 €	17 525 €	30 591 €	33 061 €	91 973 €	-34.3%	74.6%	8.1%	178.2%	
78	Reprises sur amortissements et provisions	0 €	277 366 €	0 €	0 €	0 €					
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 205 048 €	8 793 139 €	8 802 816 €	9 206 253 €	9 710 532 €	7.2%	0.1%	4.6%	5.5%	3.4%
Y compris opérations d'ordre :		8 205 048 €	8 793 139 €	8 802 816 €	9 206 253 €	9 731 426 €					

Structure (%) de l'ensemble des recettes réelles

Chap.	Libellé	2013	2014	2015	2016	2017
013	Atténuation de charges	0.8%	1.2%	0.9%	0.7%	0.7%
70	Produits des services	5.2%	4.4%	4.3%	5.9%	5.6%
73	Impôts et taxes	62.4%	60.1%	62.5%	62.0%	63.0%
74	Dotations et participations	30.7%	30.4%	31.6%	30.6%	29.2%
75	Autres produits de gestion courante (loyers)	0.5%	0.5%	0.3%	0.5%	0.5%
Total recettes de gestion courante		99.7%	96.6%	99.7%	99.6%	99.1%
76	Produits financiers	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
77	produits exceptionnels	0.3%	0.2%	0.3%	0.4%	0.9%
78	Reprises sur amortissements et provisions	0.0%	3.2%	0.0%	0.0%	0.0%
Total des recettes réelles de fonctionnement		100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Article	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	REALISE 2013	REALISE 2014	REALISE 2015	REALISE 2016	BP 2017 (yc RAR 2016)	REALISE 2017	% réel
10223	TLE	0.00 €	0.00 €	2 301.00 €	862.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	2 301.00 €	862.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00%
1345	Participat° pr non réalisat° d'aires stat.	0.00 €	31 558.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
13	Subvention d'investissement	0.00 €	31 558.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
1641	Emprunts en euros	626 953.43 €	590 441.54 €	592 434.50 €	710 533.29 €	653 836.00 €	653 835.77 €	100.00%
1678	Autres emprunt en euros			14 326.00 €	14 326.00 €	14 325.00 €	14 325.00 €	100.00%
16	Remboursement d'emprunts	626 953.43 €	590 441.54 €	606 760.50 €	724 859.29 €	668 161.00 €	668 160.77 €	100.00%
202	Frais doc. urbanisme, numérisat°	31 836.58 €	2 227.18 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
2031	Frais d'études	35 162.40 €	9 540.00 €	16 650.00 €	27 488.40 €	217 965.20 €	45 525.74 €	20.89%
2033	Frais d'insertion			0.00 €	108.00 €	0.00 €	864.00 €	0.00%
2051	Concessions et droits simil.	3 688.27 €	13 306.65 €	2 023.60 €	11 107.22 €	19 570.00 €	20 188.80 €	103.16%
20	Immobilisations incorporelles	70 687.25 €	25 073.83 €	18 673.60 €	38 703.62 €	237 535.20 €	66 578.54 €	28.03%
2041512	Subv - GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	448.90 €	12 723.80 €	2 513.20 €	19.75%
204182	Subv - Autres organismes publics	0.00 €	0.00 €	13 505.60 €	0.00 €	3 376.40 €	0.00 €	0.00%
204	Subventions d'équipement versées	0.00 €	0.00 €	13 505.60 €	448.90 €	16 100.20 €	2 513.20 €	15.61%
2111	Terrains nus	345 176.00 €		0.00 €	0.00 €	1 749 760.65 €	148 000.00 €	8.46%
2115	Terrains bâtis	0.00 €	372 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
2116	Cimetières	112 635.63 €	28 265.30 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
2121	Plantations d'arbres	2 540.18 €		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
2128	Autres agencements et aménagements de terrain	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 229.00 €	105 425.00 €	67 424.44 €	63.95%
21311	Hotel de Ville	3 051.07 €		4 327.85 €	0.00 €	7 016.00 €	0.00 €	0.00%
21312	Bâtiments scolaires	60 243.12 €	60 215.88 €	12 619.76 €	67 085.52 €	438 876.02 €	274 267.53 €	62.49%
21316	Equipements du cimetière	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 000.00 €	6 880.80 €	98.30%
21318	Autres bâtiments publics	321 459.50 €	73 539.24 €	275 692.80 €	228 188.03 €	135 573.53 €	76 484.22 €	56.42%
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0.00 €		0.00 €	87 500.08 €	118 298.13 €	83 616.95 €	70.68%
2138	Autres constructions					0.00 €	0.00 €	0.00%
2151	Réseaux de voirie	322 224.36 €	894 183.87 €	213 297.12 €	491 430.23 €	629 483.06 €	599 794.48 €	95.28%
2152	Installations de voirie		840.38 €	4 008.00 €	17 298.62 €	82 751.81 €	13 570.14 €	16.40%
21534	Réseaux d'électrification	75 022.19 €	2 139.53 €	27 814.89 €	11 592.14 €	191 148.96 €	166 871.16 €	87.30%
21538	Réseau divers	1 920.00 €	6 290.46 €	5 203.46 €	335 104.78 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		0.00 €	0.00 €	2 072.52 €	10 000.00 €	3 895.22 €	38.95%
21571	Matériel roulant technique					155 200.00 €	0.00 €	0.00%
21578	Autre matériel et outillage	16 582.93 €		1 440.00 €	23 422.50 €	98 292.79 €	67 323.16 €	68.49%
2158	Autres matériels & outillage	10 514.60 €		34 302.67 €	120 498.58 €	71 628.40 €	61 690.89 €	86.13%
2161	Œuvres et objets d'art	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	650.00 €	650.00 €	100.00%
2182	Matériel de transport	30 552.20 €		0.00 €	16 914.00 €	45 000.00 €	29 526.00 €	65.61%
2183	Matériel de bureau et info.	33 623.63 €	23 386.83 €	8 139.76 €	64 876.88 €	98 991.64 €	16 771.46 €	16.94%
2184	Mobilier	23 643.86 €	7 080.04 €	4 582.35 €	11 019.07 €	111 945.79 €	97 578.60 €	87.17%
2188	Autres immo corporelles	146 605.18 €	52 024.95 €	36 660.66 €	27 775.30 €	79 568.55 €	54 174.17 €	68.08%
21	Immobilisations corporelles	1 505 794.45 €	1 519 966.48 €	628 089.32 €	1 509 007.25 €	4 136 610.33 €	1 768 519.22 €	42.75%

2312	Immos en cours-terrains	9 448.40 €		0.00 €	0.00 €	0.00 €		
2313	Immos en cours-constructions	331 637.47 €	46 891.15 €	571 112.06 €	216 547.47 €	575 312.34 €		
2315	Immos en cours-inst.techn.	329 904.95 €	30 120.00 €	0.00 €	31 970.87 €	592 249.64 €	267 126.76 €	45.10%
23	Immobilisations en cours	670 990.82 €	77 011.15 €	571 112.06 €	248 518.34 €	1 167 561.98 €	710 582.25 €	60.86%
Autres opérations d'équipement		80 758.42 €	1 243 723.56 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
Opérations d'équipement n° 200901 - PDS		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
Opérations d'équipement n° 201301 - GPE SCOL. AUBRAC		0.00 €	0.00 €	4 181 682.71 €	82 421.27 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
Opérations d'équipement n° 201501 - REST. PISCINE		0.00 €	0.00 €	8 280.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
Opérations d'équipement n° 201502 - CLUB HOUSE VTT-		0.00 €	0.00 €	25 002.01 €	284 178.17 €	7 760.60 €	4 364.22 €	56.24%
Opérations d'équipement n° 201701 - Réaménagement du site de La Fontaine		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	80 000.00 €	19 908.00 €	24.89%
Opérations d'équipement n° 201702 - Réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	108 500.00 €	75 508.00 €	69.59%
Opérations d'équipement n° 201703 - Extension de l'école primaire S. Lacore		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	75 000.00 €	108.00 €	0.14%
Opérations d'équipement n° 201704 - Réalisation d'un skate-park		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	230 000.00 €	2 990.40 €	1.30%
Opérations d'équipement		80 758.42 €	1 243 723.56 €	4 214 964.72 €	366 599.44 €	501 260.60 €	102 878.62 €	20.52%
TOTAL DEPENSES REELLES		2 955 184.37 €	3 487 774.56 €	6 055 406.80 €	2 888 998.84 €	6 728 229.31 €	3 319 232.60 €	49.33%
28	Reprise sur amortissement					926.00 €	1 405.04 €	151.73%
213	Constructions immob. corporelles					37 000.00 €	19 489.09 €	52.67%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	37 926.00 €	20 894.13 €	55.09%
13151	GFP de rattachement			15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
21312	Constructions - bâti. scolaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00%
21538 - OP201702	Installations techniques - autres réseaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
						0.00 €	0.00 €	0.00%
2313	Constructions			0.00 €	0.00 €	1 240.00 €	18 542.54 €	1495.37%
2315	Installations techniques, matériel et outillage techniques				0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	19 240.00 €	18 542.54 €	96.37%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0.00 €	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	57 166.00 €	39 436.67 €	68.99%
001	Solde d'exécution d'inv. reporté							
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 955 184.37 €	3 487 774.56 €	6 070 406.80 €	2 888 998.84 €	6 785 395.31 €	3 358 669.27 €	49.50%

001 solde d'exécution d'invest. reporté de N-1 1 195 128.31 € 959 188.34 € 342 393.23 € 254 427.91 €

RAR 2017 : 2 524 251 €

Article	RECETTES D'INVESTISSEMENT	REALISE 2013	REALISE 2014	REALISE 2015	REALISE 2016	BP 2017 (yc RAR 2016)	REALISE 2017	Dij. Réal./budgété
1311	Etat & établ.nationaux		0.00 €	0.00 €	0.00 €	760.00 €	760.00 €	0.00 €
1318	Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 540.00 €	
1321	Etat & établ.nationaux	551 000.00 €		15 718.71 €	53 789.51 €	38 467.00 €	9 624.39 €	-28 842.61 €
1322	Régions	60 000.00 €		18 075.00 €	30 193.13 €	15 774.00 €	15 674.00 €	-100.00 €
1323	Départements	161 577.50 €	95 710.26 €	79 341.00 €	106 983.52 €	124 859.48 €	112 184.00 €	-12 675.48 €
13251	GFP de rattachement		120 650.00 €	96 650.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13258	Autres groupements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	31 493.00 €	12 597.20 €	-18 895.80 €
1327	Budget communautaire et fonds struc.		5 614.26 €	9 244.03 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1328	Autres	40 000.00 €	309 264.60 €	412 352.80 €	309 264.60 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13258	Autres organismes pub de rattachement				0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1341	DETR		69 569.71 €	60 000.00 €	148 671.47 €	12 183.44 €	33 965.91 €	21 782.47 €
1342	Amendes de police	19 110.00 €	110.00 €	89 016.00 €	67 344.00 €	0.00 €	46 961.98 €	46 961.98 €
1345	Partic non réalisat° aire statio	55 226.50 €	58 513.20 €		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1346	Participation voirie et réseaux	10 734.66 €	0.00 €		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1348	Autres fonds affectés équipements non transf.	0.00 €	0.00 €	3 222.38 €	76 708.93 €	120 762.56 €	95 881.23 €	-24 881.33 €
1388	Autres subv d'invest. non transférables	0.00 €	945.00 €	19 491.00 €	28 413.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13	Subventions d'investissement	897 648.66 €	660 377.03 €	803 110.92 €	821 368.16 €	344 299.48 €	331 188.71 €	-13 110.77 €
1641	Emprunts en euros	0.00 €	920 000.00 €	2 457 023.00 €	0.00 €	1 360 000.00 €	0.00 €	
168	Autres emprunts et assimilés	0.00 €	0.00 €	42 977.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	920 000.00 €	2 500 000.00 €	0.00 €	1 360 000.00 €	0.00 €	0.00 €
10222	FCTVA	421 874.00 €	355 013.00 €	445 197.00 €	888 472.00 €	319 400.00 €	376 194.00 €	56 794.00 €
10223	TLE	228 097.49 €	245 703.54 €	126 977.09 €	364.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
10226	Taxe d'Aménagement (TLE)			0.00 €	609 069.50 €	220 000.00 €	509 972.25 €	289 972.25 €
1068	Excédents de fonctionnement	1 382 169.76 €	1 645 726.00 €	1 993 446.00 €	680 087.38 €	557 948.06 €	557 948.06 €	0.00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	2 032 141.25 €	2 246 442.54 €	2 565 620.09 €	2 177 992.88 €	1 097 348.06 €	1 444 114.31 €	346 766.25 €
024	Produit des cessions					40 110.00 €		
TOTAL RECETTES REELLES		2 929 789.91 €	3 826 819.57 €	5 868 731.01 €	2 999 361.04 €	2 841 757.54 €	1 775 303.02 €	62.47%

192	plus/moins value cession d'immo	2 946.49 €		2 690.76 €	1 300.00 €	0.00 €	40 607.75 €	
2111	Terrains nus	873.51 €		7 966.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
2802	Frais documents d'urbanisme	14 136.62 €	22 386.95 €	14 766.40 €	1 114.00 €	1 113.18 €	1 113.18 €	
28031	Amortis. frais d'études	21 528.40 €	25 474.20 €	37 435.00 €	5 201.00 €	15 035.40 €	15 035.40 €	
2804133	Amort subv. infrastruct. Département	36 285.00 €	36 285.00 €	36 285.00 €	36 285.00 €	36 285.00 €	36 285.00 €	
2804182					6 753.00 €	6 752.60 €	6 752.60 €	
280421	Amort subv.équip. Pers. Droit privé			1 746.85 €	1 746.85 €	0.00 €	0.00 €	
28051	Concessions & droits similaires	10 523.38 €	10 777.65 €	11 052.20 €	5 294.25 €	4 891.22 €	4 891.22 €	
28121	Amort. plantation d'arbres et d'arbust	2 919.30 €	4 763.18 €	2 223.00 €	2 223.00 €	2 223.00 €	2 223.00 €	
28152					200.00 €	200.00 €	200.00 €	
281538	Autres réseaux	847.00 €	943.00 €	1 272.00 €	5 176.91 €	8 662.65 €	8 662.65 €	
281568	Autre matériel incendie	3 323.00 €	3 334.29 €	1 376.74 €	694.00 €	415.00 €	415.00 €	
281578	Autre matériel voirie	3 664.30 €	6 031.95 €	5 538.00 €	6 980.90 €	12 907.90 €	12 907.90 €	
28158	Amort. autres matériels techniqu	17 561.60 €	16 830.34 €	16 068.59 €	11 530.27 €	41 306.80 €	41 306.80 €	
28181	Installations générales	132.74 €		0.01 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
28182	Matériel de transport	31 372.51 €	36 458.57 €	30 836.66 €	20 786.71 €	19 641.86 €	19 641.86 €	
28183	Matériel de bureau informatique	19 559.13 €	23 715.46 €	23 755.31 €	17 834.36 €	21 648.30 €	21 648.30 €	
28184	Mobilier	34 281.61 €	27 393.63 €	17 031.11 €	13 302.06 €	15 651.11 €	15 651.11 €	
28188	Autres immos corporelles	59 796.84 €	61 772.71 €	64 597.48 €	62 417.63 €	57 922.39 €	57 922.38 €	
4817	Pénalités renégociat° dette	1 583.00 €	1 583.17 €		0.00 €	0.00 €		
040	Opérations d'ordre entre section	261 334.43 €	277 750.10 €	274 641.11 €	198 839.94 €	244 656.41 €	285 264.15 €	
2031	Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	19 132.00 €	18 434.54 €	
2033	Frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	108.00 €	108.00 €	
238	avances forfaitaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
13251	GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	19 240.00 €	18 542.54 €	
021	Virement de la section de fonctionnement					3 624 967.13 €		
TOTAL RECETTES D'ORDRE		261 334.43 €	277 750.10 €	289 641.11 €	198 839.94 €	3 888 863.54 €	303 806.69 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 191 124.34 €	4 104 569.67 €	6 158 372.12 €	3 198 200.98 €	6 785 395.31 €	2 079 109.71 €	
001	Solde d'exécution d'inv. reporté					54 774.23 €		

Résultat section investissement :

235 939.97 €

616 795.11 €

87 965.32 €

309 202.14 €

-1 279 559.56 €

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 - ANNEXE 5 - PPI

Envoyé en préfecture le 01/03/2018

Reçu en préfecture le 01/03/2018

Affiché le

SLO

ID : 033-213303662-20180227-D_2018_18-DE

SYNTHESE - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	Réalisé 2017	Restes à réaliser 2017	2018	2019	2020	Total 2018-2020	Total 2017-2020
Acquisitions foncières	148 000 €	1 068 812 €	2 017 982 €	400 000 €	200 000 €	2 617 982 €	3 834 794 €
Travaux et signalisations de voirie	541 898 €	64 427 €	1 065 000 €	920 000 €	1 120 000 €	3 105 000 €	3 711 326 €
Travaux de réaménagement de la rue Dantagnan	0 €	0 €	25 000 €	300 000 €	600 000 €	925 000 €	925 000 €
Réalisation d'un passerelle gare - Bois Milon	0 €	80 280 €	7 000 €	1 080 000 €	0 €	1 087 000 €	1 167 280 €
Bassin de rétention des eaux pluviales - travaux hydrauliques	75 508 €	27 640 €	46 000 €	325 000 €	0 €	371 000 €	474 148 €
Eclairage public et réseaux d'électrification	166 871 €	24 168 €	150 000 €	120 000 €	120 000 €	390 000 €	581 039 €
Aménagement du quai de Plagne et mise aux normes de la halte-nautique	345 361 €	30 520 €	265 000 €	0 €	0 €	265 000 €	640 880 €
Aménagement de sites, espaces publics divers (y compris équipements - mobiliers urbains)	31 275 €	17 810 €	75 000 €	300 000 €	145 260 €	520 260 €	569 344 €
Travaux - aménagement cimetière	82 277 €	0 €	20 000 €	0 €	90 000 €	110 000 €	192 277 €
Travaux - aménagements divers bâtiments scolaires	413 469 €	280 040 €	548 600 €	925 000 €	240 000 €	1 713 600 €	2 407 108 €
Travaux - aménagements divers bâtiments communaux	136 554 €	49 226 €	260 500 €	160 000 €	250 000 €	670 500 €	856 279 €
Remplacement des tribunes du Champ de Foire	1 080 €	270 528 €	0 €	0 €	0 €	0 €	271 608 €
Réaménagement du local "Temps des familles"	85 341 €	12 186 €	0 €	0 €	0 €	0 €	97 527 €
Réaménagement du bâtiment Soucarros	170 560 €	11 809 €	0 €	0 €	0 €	0 €	182 369 €
Equipements sportifs	101 129 €	257 468 €	67 000 €	60 000 €	230 000 €	357 000 €	715 596 €
Acquisitions d'équipements - matériels divers	289 950 €	291 402 €	275 224 €	135 000 €	170 000 €	580 224 €	1 161 576 €
Prestations et études diverses	61 800 €	37 936 €	49 000 €	20 000 €	20 000 €	89 000 €	188 736 €
Total	2 651 072 €	2 524 251 €	4 871 306 €	4 745 000 €	3 185 260 €	12 801 566 €	17 976 889 €

Projections :

Emprunt
 Epargne brute
 Remboursement en capital de la dette
 Epargne nette
 Besoin de financement de l'investissement
 Variation du fonds de roulement
 Résultat de clôture investissement au 31/12/N
 Encours de dette au 31/12/N
 Capacité de désendettement (en années)

2018	2019	2020
1 628 139 €	1 080 000 €	0 €
2 151 080 €	2 153 398 €	2 165 822 €
579 035 €	734 902 €	680 028 €
1 572 045 €	1 418 496 €	1 485 794 €
6 064 582 €	2 911 079 €	1 499 320 €
-2 864 398 €	-340 584 €	-13 526 €
376 602 €	36 018 €	22 492 €
6 542 265 €	6 959 362 €	6 279 333 €
3	3.2	2.9